



COMITE DE DIRECTION

PROCÈS-VERBAL

N°5

Réunion du : **lundi 27 février 2023**
À : **18h00 par voie de visioconférence**

Présidence : **M. Patrick BEL ABBES**

Présents : **MM. Christophe BELLARD, Jean-Maurice VALET, David LUCHARD, Mehdi AABID, Pierre VALENSI, Thierry BALLAND, Joël GRISONI, Oualid KRID, Simon AMZALLAG (président de la CDA), Olivier AMOUREUX, Christophe VIDUSSI, Patrick GRECO**

Excusé(s) : **Mme Béatrice ZIZZI - MM. Jean-Luc QUEIRAS, Gilles CHALVET, Daniel ROUIT, Richard PEREIRA, Marc CHIRON, André BODJI, Grégory LA CARIA**

Assistent : **Mme Sylvie POIGNET-TESTU, MM. Pierre-Yves BERNIER et Hector EMPTAZ**

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par **toute personne directement intéressée** dans un délai de **sept** jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard le 22 du mois). Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision **sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs** ; Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel (**pour toutes les épreuves de coupes (seniors et jeunes) l'appel doit être introduit dans les QUARANTE HUIT HEURES**). L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyée d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Les décisions prises en 2^{ème} instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3^{ème} et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure écrite ci-dessus. Conformément aux dispositions de l'article 4 du Règlement Disciplinaire annexé aux



Règlements Généraux de la FFF, seront imputés au club appelant dont la responsabilité et/ou celle d'un de ses licenciés est reconnue, même partiellement.
Le remboursement des frais entraînés par la convocation des personnes officielles ou non, dont l'audition est Jugée utile,

ORDRE DU JOUR

Approbation du dernier compte rendu :

Le PV du Comité de Direction du 12 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

Informations du Président :

Le Président ouvre la séance 18 heures et passe à l'ordre du jour.

Futsal :

Après un tour de table, le point est fait sur le Futsal des Neiges, le format sera revu en fonction des attentes des clubs et des attentes de la DTN. La disponibilité des gymnases a été évoquée.

Pierre-Yves BERNIER, fait le compte rendu de la réunion Futsal qui a eu lieu le 20 février dernier en présence des clubs, des membres de la Commission Futsal et du Président du District, M. BEL ABBES. La difficulté d'obtenir des créneaux sur les gymnases a été évoquée. Le fonctionnement du championnat a été évoqué pour la saison prochaine. Une réunion de travail va avoir lieu prochainement.

Le Président informe qu'une procédure va être mise en place pour la publication des Procès-Verbaux des Commissions.

M. Olivier AMOUREUX fait un compte rendu de la réunion de travail qui a eu lieu le 16 février à Manosque, il fait le point sur l'avancement de l'organisation et sur les besoins.

Finales des Coupes des Alpes, la programmation des matchs se fera dès que les équipes qualifiées seront connues.

La CDA, par l'intermédiaire de M. Simon AMZALLAG souhaite récompenser les arbitres méritants des championnats Séniors, le Comité de Direction est d'accord sur cette initiative, les trophées seront remis lors de l'Assemblée Générale d'été.

M. BEL ABBES, fait part de la signature de la convention avec le Parquet des Alpes de Hautes Provence le 6 février dernier.

L'instruction des dossiers disciplinaires seront confiés à M. Hector EMPTAZ, en remplacement de Mme Sylvie POIGNET-TESTU, accord du Comité de Direction.

M. BEL ABBES communique les noms des bénévoles qui participeront à la Journée des Bénévoles le 30 avril à Paris.



Finances :

Situation financière des clubs : le relevé arrêté au 31 janvier 2023 a été envoyé le 9 février sur la messagerie des clubs qui ont jusqu'au 10 mars 2023 pour régulariser la situation. Le Président demande aux référents des clubs d'appeler les clubs pour les informer de leur situation.

Le calcul de la péréquation est confié au secrétariat. Le Comité de Direction rappelle que tous les frais des arbitres réglés par les clubs des catégories D1 D2 D3 Féminines Jeunes à 11 et à 8 seront intégrés dans le calcul. Les frais de déplacement des clubs de ces même catégories seront également pris en compte dans le calcul de la péréquation.

Le Comité de Direction décide que les frais de déplacement des membres de la Commission des Terrains qui ne se déplaceraient pour rien parce qu'un club ne serait pas présent pour les visites de contrôles, seraient imputés à ce même club.

Les réunions de secteurs sont programmées pour les mois de mars et avril comme suit à 18 heures :

- o 20 mars à l'Argentière
- o 27 mars à Veynes
- o 3 avril aux Mées
- o 11 avril à Manosque

Les clubs ont reçu une invitation pour participer à ces réunions.

Programmation des événements :

Club des Dirigeantes Alpines : 24 mars à Manosque

Festival U13 phase départementale – 1^{er} avril à Sisteron

Journée 100 % filles finale coupe des alpes – 7 mai à Peyruis

Challenge U11 – samedi 3 juin 2023 à Malijai

Finale Coupe des Alpes – 4 juin à Digne les Bains

JND U9 – samedi 10 juin 2023 à Laragne

JND U7 – samedi 17 juin 2023 à Gap

Rappel des dates importantes :

Assemblées Générales d'été : FFF le 10/06/23 - District le 17/06/23 - Ligue le 24/06/23

Fin de la réunion 20h25

Prochaine réunion du Comité de Direction sur convocation

Le Président

Patrick BEL ABBES

Le Secrétaire de séance

Thierry BALLAND

